



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

FICHE NAVETTE 2024/2025

MARCEL
PAYEN

Prise en charge pour les cours se déroulant entre 9h45 à 11h45 et 14h00 à 16h00

Mercredi :

Matin

Après-midi

Identification

NOM – Prénom de l'enfant : Classe :

École de référence : Maternelle Élémentaire

Marsault Voltaire Renan Guest Jerphanion

Activités

Cours : ESCALADE Horaires : 14h00 à 15h30 

Cours : FOOTBALL Horaires : 10h00 à 11h30 14h00 à 15h00 

Cours : TENNIS Horaires : 9h45 à 10h45 10h45 à 11h45 

Responsable

Je soussigné(e)

☎ Père : ☎ Mère :

Autorise mon enfant à participer au service navette proposé par la ville de La Garenne-Colombes

Règlement

Une fiche navette par demi-journée, à remettre au référent de l'accueil de loisirs, au plus tard avant les vacances d'automne.

Modalités de prise en charge de la navette :

- ◆ La fiche navette doit être remise **au moins de 2 jours** avant la première fréquentation (aucune fiche déposée la veille ou le jour-même ne sera pris en compte pour la journée).
- ◆ Le document sera signé par le responsable légal **et** l'association.
- ◆ La prise en charge est assurée pour le **trajet aller/retour** ou **trajet aller** (pas de retour unique).
- ◆ Il est possible à la famille d'aller chercher son enfant sur site après le cours.
- ◆ **Plusieurs cours desservis par demi-journée, mais uniquement sur le même site.**
- ◆ Toute modification doit être notifiée au responsable de l'accueil de loisirs.

Dossier d'inscription de l'enfant à jour

Date et signature du responsable légal



Tampon et signature de l'association

TENNIS CLUB GARENNOIS

3-5 ter, Rue Lucien Jeannin
92250 LA GARENNE COLOMBES
SIRET : 491 726 766 00018 - APE : 926C
cloiseau.tcga@gmail.com